



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Le Plan Particulier d'Intervention du Site de Creys-Malville remis à jour

Les préfets de l'Isère et de l'Ain ont approuvé le plan particulier d'intervention du site EDF-CIDEN de Creys-Malville par arrêté inter-préfectoral du 2 août 2011.

Dans ce cadre, **une réunion d'information du public est organisée le 3 octobre 2011 à 18h00, salle des Ecoux à Creys-Mépieu**. Celle-ci permettra aux différents intervenants de présenter le site de Creys Malville ainsi que le PPI aux riverains et de répondre aux questions éventuelles.

Autour de chaque site nucléaire dont les accidents peuvent avoir des conséquences significatives à l'extérieur du site, la Préfecture du département d'implantation met en place un **Plan Particulier d'Intervention** (PPI) : ce document définit les mesures à appliquer afin d'informer et de mettre à l'abri les populations en cas d'accident industriel sur le site.

Le PPI relatif au site de Creys-Malville n'avait pas été remis à jour depuis la décision d'arrêt de la centrale en 1997. Or aujourd'hui, les risques générés par les opérations de démantèlement n'ont plus rien en commun avec ceux d'une centrale en fonctionnement. En particulier, le risque radiologique est désormais très limité alors que le procédé de traitement du sodium mis en œuvre sur le site génère des risques chimiques.

Le Préfet de l'Isère, avec la collaboration de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, a donc pris la décision de reprendre ce document et d'en rédiger une mise à jour cohérente avec les activités en cours sur le site.

Le périmètre géographique concerné par ce nouveau PPI est désormais **d'un kilomètre autour du site** (contre 10 kilomètres en période de fonctionnement). Il concernera les hameaux de Malville en Isère, Fléviu et Dornieu dans l'Ain (environ 250 personnes).

Le PPI a été diffusé le 7 septembre 2011 par la préfecture de l'Isère aux participants à la révision ainsi qu'aux instances concernées. Il est consultable par le public dans les mairies de Creys-Mépieu (38) et de Briord (01) ainsi qu'à la sous-préfecture de La Tour du Pin. Une plaquette d'information sera également mise à la disposition des riverains.